

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Charges
Agents de transfert de chaleur
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents de transfert de chaleur, Charges

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Premier Farnell plc
150 Armley Road, Leeds, LS12 2QQ
+44 (0) 8701 202530

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 1865 407333

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ALUMINA	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6	70 - 80	Non classé
SILICONE - A	(N° CAS) 90337-93-2	20 - 25	Non classé
Diboron Trioxide substance de la liste candidate REACH	(N° CAS) 1303-86-2 (N° CE) 215-125-8 (N° Index) 005-008-00-8	0.1 - 0.3	Repr. 1B, H360FD
Toluene	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9 (N° Index) 601-021-00-3	0.1 - 0.25	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Diboron Trioxide	(N° CAS) 1303-86-2 (N° CE) 215-125-8 (N° Index) 005-008-00-8	(3.1 =<C < 100) Repr. 1B, H360FD

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Carbon oxides. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation appropriée.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stocker dans un récipient fermé.

Procédés de nettoyage : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après toute manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec et frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ALUMINA (1344-28-1)		
Belgique	Nom local	Aluminium (métal et composés insolubles, fraction alvéolaire) # Aluminium (metaal en onoplosbare verbindingen, inadembare fractie)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1 mg/m ³

Safety Data Sheet

multicomp PRO

ALUMINA (1344-28-1)		
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 02/09/2018
Croatie	Nom local	Aluminijev oksid
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	10 mg/m ³ U (ukupna prašina) 4 mg/m ³ R (respirabilna prašina)
Croatie	Référence réglementaire	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o graničnim vrijednostima izloženosti opasnim tvarima pri radu i o biološkim graničnim vrijednostima (NN, br. 75/13)
Danemark	Nom local	Aluminiumoxid
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	5 mg/m ³ beregnet som Al, total 2 mg/m ³ beregnet som Al, respirabel
Danemark	Référence réglementaire	BEK nr 655 af 31/05/2018
Estonie	Nom local	Alumiinium, metalliline ja oksiidid
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ kogu tolm 4 mg/m ³ peentolm
Estonie	Remarque (ET)	1 (Peentolm koosneb alla 2,5-mikromeetrise läbimõõduga osakestest, mis võivad jõuda koos sissehingatava õhuga kopsu alveoolidesse)
Estonie	Référence réglementaire	Vabariigi Valitsuse 18. septembri 2001. a määruse nr 293 (RT I, 30.11.2011, 5)
France	Nom local	Aluminium (Trioxyde de di-)
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	
Grèce	Nom local	Αλουμίνα, α-
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ αναπν. 5 mg/m ³ εισπν.
Grèce	Référence réglementaire	Π.Δ. 90/1999
Hongrie	Nom local	DIALUMÍNIUM-TRIOXID (alumínium-oxid, timföld) (Al-ra számitva)
Hongrie	AK-érték	6 mg/m ³ respirábilis frakció
Hongrie	Référence réglementaire	25/2000. (IX. 30.) EüM–SZCSM együttes rendelet a munkahelyek kémiai biztonságáról
Irlande	Nom local	Aluminium oxides
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	10 mg/m ³ total inhalable dust 4 mg/m ³ respirable dust
Irlande	Référence réglementaire	Code of Practice for the Chemical Agents Regulations 2018
Lettonie	Nom local	Alumīnija oksīds
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	6 mg/m ³ dezintegrācijas aerosola veidā 4 mg/m ³ maisījumā ar niķeli (līdz 15%), (elektrokorunds)

Safety Data Sheet

multicomp PRO

ALUMINA (1344-28-1)		
Lettonie	Référence réglementaire	Ministru kabineta 2007.gada 15.maija noteikumiem Nr.325 (Grozījumi Ministru kabineta 2011.gada 1.februārī noteikumiem Nr.92)
Pologne	Nom local	Tritlenek glinu
Pologne	NDS (mg/m ³)	2.5 mg/m ³ w przeliczeniu na Al: frakcja wdychalna
Pologne	NDSch (mg/m ³)	1.2 mg/m ³ w przeliczeniu na Al: frakcja respirabilna
Pologne	Remarque (PL)	Frakcja wdychalna – frakcja aerozolu wnikaćca przez nos i usta, która po zdeponowaniu w drogach oddechowych stwarza zagrożenie dla zdrowia. Frakcja respirabilna – frakcja aerozolu wnikaćca do dróg oddechowych, która stwarza zagrożenie dla zdrowia po zdeponowaniu w obszarze wymiany gazowej.
Pologne	Référence réglementaire	Dz. U. 2018 poz. 1286
Roumanie	Nom local	Oxid de aluminiu
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (Aerosoli)
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	5 mg/m ³ (Aerosoli)
Roumanie	Référence réglementaire	Hotărârea nr. 584/2018
Slovaquie	Nom local	Oxid hlinitý
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	4 mg/m ³ inhalovateľná frakcia – prach 1.5 mg/m ³ respirabilná frakcia – prach
Slovaquie	Référence réglementaire	Nariadenie vlády č. 33/2018 Z.z.
Espagne	Nom local	Óxido de aluminio (Corindón)
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	10 mg/m ³
Espagne	Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2018. INSHT
Royaume Uni	Nom local	Aluminium oxides
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ inhalable dust 4 mg/m ³ respirable dust
Royaume Uni	Référence réglementaire	EH40/2005 (Third edition, 2018). HSE
Islande	Nom local	Áloxíð, sem Al
Islande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	10 mg/m ³
Islande	Référence réglementaire	Reglugerð um mengunarmörk og aðgerðir til að draga úr mengun á vinnustöðum (Nr. 390/2009)
Norvège	Nom local	Aluminiumoksid
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m ³)	10 mg/m ³
Norvège	Merknader (NO)	1) Grenseverdien er fastsatt lik verdien for sjenerende støv
Norvège	Référence réglementaire	FOR-2018-08-21-1255
Suisse	Nom local	Aluminium oxyde / Aluminiumoxid [Korund]
Suisse	VME (mg/m ³)	3 mg/m ³ (a)
Suisse	Toxicité critique	Formel
Suisse	Notation	B

ALUMINA (1344-28-1)		
Suisse	Remarque	NIOSH
Suisse	Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.11.2018

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains après toute manipulation. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent).

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. An approved mask or respirator fitted with an organic vapour cartridge should be worn if the product is used in a poorly ventilated area. Filter type A (EN14387). Gants. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire).

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: rose.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable under normal conditions of storage and use.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Toluene (108-88-3)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	≈ 26700 ppm/1h

Diboron Trioxide (1303-86-2)	
DL50 orale rat	≈ 2600 mg/kg OECD Test Guideline 401
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2.12 mg/l/4h OECD Test Guideline 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Toluene (108-88-3)	
CL50 poisson 1	5.5 mg/l Oncorhynchus kisutch, flow-through system, fresh water, experimental value

Diboron Trioxide (1303-86-2)	
CL50 poisson 1	≈ 79.7 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	≈ 115 mg/l Daphnia dubia
CE50 Daphnie 2	≈ 133 mg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	≈ 52.5 mg/l Selenastrum capricornutum - 74.5 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Toluene (108-88-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradeable in soil. Readily biodegradeable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	2.15 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2.52 g O ₂ /g substance
DThO	3.13 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0.69 % DTO

ALUMINA (1344-28-1)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Toluene (108-88-3)	
BCF poissons 1	90 mg/l 72 h, Leuciscus idus, static system, fresh water, experimental value
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 500 Low potential for bioaccumulation

ALUMINA (1344-28-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Toluene (108-88-3)	
Tension superficielle	27.73 N/m 25 deg C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
(1303-86-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des : Eviter de rejeter dans l'environnement.
eaux usées

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse:

Diboron trioxide (EC 215-125-8, CAS 1303-86-2)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission -12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Toluene est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Diboron Trioxide est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Toluene, Diboron Trioxide sont listés

Danemark

Réglementations nationales danoises : Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci
Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Safety Data Sheet

multicomp PRO

H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Part Number

MPGCS-010TCI-300-0.23

MPGCS-013TCI-300-0.18

MPGCS-018TCI-300-0.23

Important Notice : This data sheet and its contents (the "Information") belong to the members of the AVNET group of companies (the "Group") or are licensed to it. No licence is granted for the use of it other than for information purposes in connection with the products to which it relates. No licence of any intellectual property rights is granted. The Information is subject to change without notice and replaces all data sheets previously supplied. The Information supplied is believed to be accurate but the Group assumes no responsibility for its accuracy or completeness, any error in or omission from it or for any use made of it. Users of this data sheet should check for themselves the Information and the suitability of the products for their purpose and not make any assumptions based on information included or omitted. Liability for loss or damage resulting from any reliance on the Information or use of it (including liability resulting from negligence or where the Group was aware of the possibility of such loss or damage arising) is excluded. This will not operate to limit or restrict the Group's liability for death or personal injury resulting from its negligence. Multicomp Pro is the registered trademark of Premier Farnell Limited 2019.

Newark.com/multicomp-pro
Farnell.com/multicomp-pro
sg.element14.com/b/multicomp-pro

multicomp PRO